VILLEJUIF



TRANQUILITÉ PUBLIQUE

Les bons réflexes pour vivre sereinement au quotidien



Bien vivre chez soi en toute sérénité

Des gestes simples au quotidien

Garder le contact avec les personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté est important.

- Gardez à proximité de votre téléphone **les numéros d'appel utiles.** Vous pouvez également les enregistrer dans votre téléphone pour les retrouver facilement.
- **La nuit, installer un téléphone près de votre lit** peut vous éviter des déplacements inutiles.
- **Des sociétés de téléassistance** proposent également des solutions pour vous accompagner au quotidien. N'hésitez pas à vous renseigner sur leurs services.
- Si vous remarquez une situation inhabituelle pouvant laisser penser qu'un cambriolage se prépare ou a été commis, **vous pouvez la signaler au commissariat de police** ou à la police municipale.

Lorsque vous vous absentez

L'opération « Tranquillité Vacances » permet de signaler votre absence au commissariat ou à la police municipale. Des patrouilles peuvent ainsi surveiller votre domicile pendant les vacances scolaires.

Quelques précautions simples peuvent également vous permettre de partir sereinement :

- **Informez** vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- **Faites suivre votre courrier** ou demandez à une personne de confiance de le relever régulièrement. Une boîte aux lettres qui déborde peut signaler une absence prolongée.
- Pour donner l'impression que votre logement est occupé, demandez à une personne de confiance **d'ouvrir régulièrement les volets le matin.**
- Vous pouvez **utiliser un programmateur** pour allumer régulièrement une lumière, une télévision ou une radio.
- **Évitez de laisser sur votre répondeur un message** indiquant la durée de votre absence. Vous pouvez transférer vos appels vers votre téléphone portable ou une autre ligne.





Bien sécuriser son logement

Une bonne protection du domicile repose sur des équipements adaptés et quelques habitudes simples.

Des équipements adaptés

- Équipez votre porte **d'un système de fermeture fiable**, **d'un viseur optique et d'un entrebâilleur.**
- Vous pouvez installer des **équipements techniques adaptés** : volets, grilles, éclairage automatique intérieur ou extérieur, alarmes ou protections électroniques. Demandez conseil à un spécialiste.
- Pensez à **changer les serrures** lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.



Utiliser efficacement ses équipements

- **Ne laissez pas de clé** sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- **Fermez votre porte d'entrée à double tour**, y compris lorsque vous êtes chez vous.
- La nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, notamment lorsqu'elles sont accessibles depuis la voie publique.
- **Ne laissez pas vos clés** sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs… Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- **Ne laissez pas d'échelle**, d'outils ou d'échafaudage dans le jardin.



Préserver la confidentialité de vos informations

Quelques précautions permettent également de limiter les informations accessibles depuis l'extérieur :

- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés.
- Sur votre boîte aux lettres ou votre porte, **indiquez uniquement votre nom**, sans faire mention du prénom.
- **Il n'est pas utile de préciser les mentions** « veuf », « madame », « mademoiselle » ou « veuve ».
- **Placez dans un endroit sûr et éloigné** des accès vos bijoux, votre carte bancaire, votre sac à main et vos clés de voiture.
- **Évitez de laisser des objets de valeur visibles depuis les fenêtres.** Les piles de linge font notamment partie des cachettes connues.
- **Photographiez vos objets de valeur** afin de faciliter leur identification si nécessaire.
- **Notez les numéros de série** et références de vos équipements et conservez leurs factures ou expertises lorsqu'il s'agit d'objets de grande valeur.

Prendre le temps de vérifier

Lorsqu'une personne se présente à votre domicile

Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte :

- **Utilisez votre viseur optique** et votre **entrebâilleur**.
- Si une personne se présente comme un employé du gaz, de l'électricité, de la Poste, d'un opérateur internet ou téléphonique, un policier ou un gendarme, **prenez le temps de vérifier son identité.**
- **Demandez à voir sa carte professionnelle**, son ordre de mission ou un justificatif d'intervention.
- En cas de doute, **vous pouvez ne pas la laisser entrer**.
- Vous pouvez également proposer un autre rendez-vous afin de **vous laisser le temps d'effectuer les vérifications nécessaires.**
- Si vous souhaitez effectuer un contre-appel, **utilisez les numéros de téléphone dont vous disposez**, notamment ceux figurant sur vos avis d'échéance ou vos factures, plutôt que le numéro communiqué par la personne.
- Si vous faites entrer quelqu'un chez vous, **vous pouvez solliciter la présence d'un voisin**.
- **Accompagnez la personne** dans ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- **Ne communiquez pas** l'endroit où vous rangez vos bijoux, votre argent ou vos objets de valeur.
- **Prenez le temps de lire attentivement** tout document avant de le signer. Si son sens ou sa portée ne vous semblent pas clairs, demandez des explications.
- Pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'**un délai de rétractation de 7 jours.**



Si vous constatez une intrusion

Si vous constatez qu'un cambriolage a eu lieu :

- **Ne touchez à rien**.
- Depuis chez un voisin, **prévenez immédiatement le commissariat** de police ou la police municipale.
- Si les cambrioleurs sont encore présents, **ne prenez pas de risque**. Si vous le pouvez sans vous mettre en danger, relevez des éléments permettant leur identification : véhicule, langage, vêtements...
- Avant l'arrivée de la police ou de la police municipale, **préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :**
  - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
  - limitez l'accès aux lieux, sauf en cas de nécessité.
- **Déposez plainte au commissariat** et munissez-vous d'une pièce d'identité.
- **Faites opposition auprès de votre banque** pour les chéquiers et cartes bancaires dérobés.
- **Déclarez le vol** à votre assureur.

Naviguer et acheter en toute sécurité

Internet fait partie du quotidien. Quelques bonnes pratiques permettent de protéger vos données et vos achats.

- **Protégez votre ordinateur** en installant un antivirus, un logiciel anti-espion et un pare-feu, et pensez à les maintenir régulièrement à jour.
- Réalisez vos achats uniquement sur **des sites de confiance** dont l'adresse commence par « https » au moment de la transaction.
- **L'apparition d'icônes en bas du navigateur**, comme un cadenas ou des clés, constitue un indicateur de sécurité.
- **Votre établissement bancaire ne vous demandera jamais par courriel vos identifiants de connexion** à votre compte en ligne ou vos coordonnées bancaires.
- Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, **ne l'ouvrez pas.**
- Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet, **signalez-la en priorité à votre banque**, puis déposez plainte auprès de votre commissariat de police.
- Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroquerie : **internet-signalement.gouv.fr**



Profiter de ses sorties en toute sérénité

Bien protéger son téléphone

- **Soyez attentif** lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public.
- **Ne prêtez pas votre téléphone** à une personne que vous ne connaissez pas.
- En cas de vol, **portez plainte**.
- Pensez à conserver le numéro d'identification de votre téléphone, appelé **code IMEI à 15 chiffres**.
- **Informez rapidement votre opérateur de téléphonie** afin qu'il puisse suspendre votre ligne.
- **Transmettez la plainte à votre opérateur** afin qu'il puisse bloquer l'utilisation de votre téléphone grâce au code IMEI.

Prendre soin de ses effets personnels

- Lorsque vous allez percevoir votre pension ou tout autre revenu, **vous pouvez vous faire accompagner** par un parent ou un ami et ranger rapidement vos espèces en lieu sûr.
- **Évitez de transporter** d'importantes sommes d'argent sur vous et **privilégiez des bijoux discrets.**
- Gardez vos valeurs **dans des poches intérieures munies de fermetures** plutôt que dans les poches latérales ou arrière de vos vêtements.
- **Évitez de sortir avec des bijoux de valeur** apparents, comme un collier ou une parure.
- Si vous avez l'impression d'être suivi, **rapprochez-vous d'autres passants ou entrez dans un lieu animé**. En cas d'agression, appelez à l'aide.
- Dans les zones où circulent des deux-roues sur les trottoirs, **restez attentif à votre environnement.**
- Pour vos déplacements à pied, marchez face aux voitures, **hors des zones d'ombre** et plutôt près du mur que de la chaussée.
- Portez votre **sac fermé** et **en bandoulière**, du côté opposé à la chaussée.
- Dans les lieux très fréquentés, notamment aux heures de pointe ou à l'entrée et à la sortie des grands magasins, **restez attentif à vos effets personnels.**



Si une situation devient difficile. Votre sécurité avant tout

En cas d'agression, votre sécurité est prioritaire. Vos biens peuvent être remplacés : ne prenez pas de risque pour les protéger.

- N'opposez **pas de résistance.**
- Si une personne tente d'arracher votre sac, **ne résistez pas**, particulièrement si elle est à scooter ou à rollers, afin d'éviter de risquer une chute ou d'être entraîné au sol.
- **Appelez à l'aide en criant aussi fort que possible.** Si vous disposez d'un sifflet, vous pouvez l'utiliser pour attirer l'attention des passants.
- Si vous le pouvez sans vous mettre en danger, **relevez des éléments permettant d'identifier la personne** : âge apparent, taille, corpulence, couleur de peau, couleur et coupe des cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.
- Si vous le pouvez, **relevez également les caractéristiques du véhicule utilisé** : couleur, type, marque, numéro d'immatriculation, direction de fuite…
- **Alertez immédiatement la police** ou la police municipale en composant le 17 ou le 112.
- **Déposer plainte est un droit**. Cela permet également aux services de police et de gendarmerie de connaître les faits et de mener les recherches nécessaires afin d'en identifier les auteurs, qui pourront être déférés à la justice.

Retirer de l'argent en toute tranquillité

- Dans la mesure du possible, **retirez votre argent au guichet de votre banque.**
- **Privilégiez un distributeur situé à l'intérieur** de la banque.
- Lorsque vous utilisez un distributeur automatique de billets, **restez attentif aux personnes** qui attendent derrière vous et **évitez de vous laisser distraire**.
- **Ne conservez jamais votre code secret avec votre carte bancaire** ou dans votre portefeuille.
- Pensez à **récupérer vos tickets de retrait et d'achat**.
- En cas de difficulté avec un distributeur, **prenez le temps de vérifier la situation** avant d'accepter l'aide d'une personne.
- **Ne communiquez jamais votre code secret** et ne le saisissez pas devant une autre personne. Il est **personnel et confidentiel**.
- **Si votre carte est retenue par le distributeur**, patientez quelques instants pour vérifier qu'elle ne ressort pas, puis signalez immédiatement la situation à votre établissement bancaire.
- Conservez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.



Se déplacer en toute confiance

À pied : les bons réflexes

- **Utilisez les passages piétons.**
- Traversez lorsque le feu est rouge pour les automobilistes et **vert pour les piétons.**
- **Avant de traverser**, regardez à gauche puis à droite.
- Traversez lorsque vous vous êtes assuré que **la voie est libre**.
- Marchez **sans hésitation ni précipitation**.
- **Si nécessaire, attirez l'attention** des conducteurs en levant un bras, un parapluie ou tout autre objet.
- **Ne traversez pas derrière un obstacle** qui masque votre visibilité.
- **Soyez particulièrement attentif** aux trottinettes, poids lourds, vélos et cyclomoteurs : leurs conducteurs peuvent ne pas vous voir au moment de traverser.
- Soyez attentif aux autobus circulant dans les couloirs aménagés **à contresens de la circulation.**
- **Pour traverser une voie de tramway, restez particulièrement vigilant**. Le feu rouge clignotant signale l'arrivée d'une rame dans un sens comme dans l'autre.

Au volant : rester à l'aise et vigilant

- Faites régulièrement vérifier votre vue, votre ouïe et vos réflexes afin d'adapter votre conduite à vos capacités.
- Soyez attentif aux médicaments pouvant entraîner une baisse de vigilance. Les médicaments concernés portent un pictogramme indiquant le risque pour la conduite.
- Vous pouvez effectuer un stage de sensibilisation et de remise à niveau afin de mettre à jour vos connaissances de la signalisation et du Code de la route.
- Pour plus de confort de conduite, vous pouvez opter pour un véhicule équipé d'une direction assistée et d'une boîte de vitesses automatique.
- Lorsque cela vous est possible, évitez les carrefours trop complexes, les heures de pointe et la conduite de nuit.

Numéros utiles

Numéro d'urgence 112

Police / gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

Police municipale 01 86 93 33 30

Mon médecin

. . . . . .

Mairie 01 45 59 20 00

Mon gardien d'immeuble

. . . . . .

Mes voisins

. . . . . .

En cas de perte ou de vol

Carte bancaire perdue ou volée
0 892 705 705

Opposition chéquier
0 892 683 208

Info escroqueries
0 805 805 817

Téléphone portable perdu ou volé

Mon opérateur

SFR 1023
Orange 3900
Bouygues Télécom 1064